

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2025-037**

**Objet : Détermination du nombre d'adjoint au Maire et actualisation du tableau du conseil municipal -**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH**, Maire.

<b><i>Nombre de Conseillers</i></b>	
En exercice	13
Présents	11
Procurations	2
Votants	13
Abstentions	0
<b><i>Suffrages exprimés</i></b>	
Pour	13
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 / 12 / 2025,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, CARRERE Stéphanie, CREA Serge, RAMADOUR Maria, SENGÈNES Bernard et DARIO Maryline.

POUVOIRS – MARTINEZ Guy et GALLO Anthony.

EXCUSÉ – Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-021 en date du 22/08/2023 ramenant le nombre d'adjoint au Maire à 2,

Vu la lettre de démission en date du 14 novembre 2025 de M. Patrick CAYROU de ses fonctions d'adjoint au Maire et du mandat de conseiller municipal,

Vu le courrier d'acceptation de cette démission par la Préfecture du Lot-et-Garonne en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Vu l'article L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint, que ce poste peut être supprimé ou que l'élection d'un nouvel adjoint peut avoir lieu,

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- De se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoint en supprimant le poste vacant,
- De promouvoir l'actuel 2<sup>ème</sup> adjoint au rang de 1<sup>er</sup> adjoint,
- De partager la délégation de l'adjoint démissionnaire entre le Maire et l'adjoint en poste,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
le conseil municipal décide  
à l'unanimité**

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint vacant ;
- **DE FIXER** le nombre d'adjoint au Maire à 1 au lieu de 2 ;
- **DE PROMOUVOIR** l'actuel 2<sup>ème</sup> adjoint au rang de 1<sup>er</sup> adjoint ;
- **D'ACTUALISER** le tableau du conseil municipal en ce sens ;
- **DE PARTAGER** la délégation de l'adjoint démissionnaire entre le Maire et l'adjoint en poste.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,  
Laurence BENLLOCH

